



COMMUNE DE LE GREZ
1, Place de la Mairie
72140 LE GREZ
TEL : 02.43.20.10.49
Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 20 Février 2020
Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT, le vingt février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Secrétaire de séance : M
ROUX Philippe

Étaient présents :
COTTIN Martine PELLIER Céline
LAUNAY Ludovic CHAUVEAU Stéphane
ROUX Philippe HOOGHIEMSTRA Laëtitia
CHAUVEL Pascal

Était représentée : COTEL Aurélie par PELLIER Céline

Était absent excusé : ORY Patrick

Et démissionnaire :
LECHAT Jean-Louis

Le procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

SOMMAIRE

- 1- Approbation des Comptes administratifs 2019 et des Comptes de Gestions 2019
- 2- Vote des Budgets primitifs 2020
- 3- Demande subvention DETR 2020
- 4- Délibération remboursement concession
- 5- Compte rendu des différentes réunions.
- 6- Divers.

1- Approbation des Comptes administratifs 2019 et des Comptes de Gestions 2019

03/2020 OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNAUX 2019 ET DES COMPTES DE GESTION 2019

Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif communal, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		235 919.13	82 132.08		82 132.08	235 919.13
Opérations de l'exercice	197 750.52	264 987.63	151 967.51	155 704.69	349 718.03	420 692.32
TOTAUX	197 750.52	500 906.76	234 099.59	155 704.69	263 783.18	531 477.29
Résultat de clôture		303 156.24	78 394.90			224 761.34
				Restes à réaliser	48 763.00	44 300.00
				Besoin/excédent de financement Total		220 298.34
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		123 945.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

73 931.90	au compte 1068 (recette d'investissement)
229 224 34	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

04/2020 OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ASSAINISSEMENT 2019 ET DES COMPTES DE GESTION 2019

Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif assainissement, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 668.84		33 942.48		40 611 .32
Opérations de l'exercice	13 314.92	14 346.98	7 369.75	10 779.28	20 684.67	25 126.26
TOTAUX	13 314.92	21 015.82	7 369.75	44 721.76	20 684.67	65 737.58
Résultat de clôture		7 700.90		37 352.01		45 052.92
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		45 052.91
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		10 780.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
7 700.90	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

05/2020 OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS LOTISSEMENT DE LA GUÉRENNE 2019 ET DES COMPTES DE GESTION 2019

A Après présentation par Mme LEBRETON Thérèse, Adjoint administratif, du compte administratif fourniture d'énergie, celui-ci est soumis au vote et adopté à l'unanimité en l'absence du Maire qui s'est retiré de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de COTTIN Martine délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				0.26		0.26
Opérations de l'exercice	34 324.74	34 324.74	34 324.74	34 324.74	68 648.48	68 648.48
TOTAUX	34 324.74	34 324.74	34 324.74	34 324.74	68 648.48	68 648.48
Résultat de clôture		0		0.26		0.26
			Restes à réaliser			
			Besoin/excédent de financement			0.26
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	Au compte 1068 (recette d'investissement)
0.26	Au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Fait et délibéré LE GREZ, les jour, mois et an que dessus.

2- Vote des Budgets primitifs 2020

06/2020 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec M FORGET, Adjoint du trésorier de Conlie), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	555 156.24 €	Dépenses d'investissement	266 461.20 €
Recettes de fonctionnement	555 156.24 €	Recettes d'investissement	266 461.20 €

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

07/2020 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec M FORGET, Adjoint du trésorier de Conlie), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	21 070.90 €	Dépenses d'investissement	48 100.01 €
Recettes de fonctionnement	21 070.90€	Recettes d'investissement	48 100.01€

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

08/2020 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DE LA GUERENNE 2020

Après présentation du budget primitif communal par Madame Thérèse LEBRETON, Secrétaire de mairie, (qui avait été ébauché préalablement avec M FORGET, Adjoint du trésorier de Conlie), ce dernier se compose comme suit :

Dépenses de fonctionnement	34 325.00 €	Dépenses d'investissement	34 325.26 €
Recettes de fonctionnement	34 325.00€	Recettes d'investissement	34 325.26 €

C'est à l'unanimité que ce budget est adopté.

3- Demande subvention DETR 2020

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, et contrat de ruralité pour l'année 2020 deux projets susceptibles d'être éligibles sont :

09/2020 Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 ET DSIPL et/ou Contrat de ruralité

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, et contrat de ruralité pour l'année 2020 deux projets susceptibles d'être éligibles sont :

2-1 BATIMENTS COMMUNAUX – CONSTRUCTION ATELIER HANGAR DE RANGEMENT

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	17 320.37
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL et contrat de ruralité	17 320.37
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	34 640.74

Le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2020.
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

- Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

2-4 AMENAGEMENTS D'ESPACES LIES A L'ACCUEIL, L'ANIMATION ET LES LOISIRS DE FOYERS RURAUX -REHABILITATION (CHAUFFAGE ET ACCOUSTIQUE)

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	22 867.25
Fonds Européens (à préciser)	
DETR et /ou DSIL et contrat de ruralité	22 867.25
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	45 734.50

Le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2020.
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

- Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

4-Délibération remboursement concession

10/2020

Délibération remboursement concession

Nous, Martine COTTIN, Maire de la Commune de LE GREZ

Agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales, Un concessionnaire a demandé un remboursement de la concession N° 186 dans la zone 2 B 2 , car il a renouvelé la concession de ses grands-parents dans la zone 2 D 11 ; dans laquelle il désire être inhumé. Et il demande le transfert de la concession 2 B 2 de ses parents et son frère sur la zone 1 D 12 (tombe à ce jour classée à l'abandon THIREAU -LHUISSIER). Ainsi cela permet de libérer deux places dans le cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le remboursement 130 € au pétitionnaire, et de prendre note du transfert de la zone B dans la zone D. Un courrier sera fait pour le transfert aux pétitionnaires.

5- Compte rendu des différentes réunions

Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : www.4cps.fr)

6-Divers.

TABLEAU DE TENUE DU BUREAU POUR LE 15 MARS 2020

BUREAU DE VOTE	8h00 – 10h30	10h30 – 13h00	13h00 – 15h30	15h30 – 18h00
ELECTION DU 15 MARS 2020	M ROUX Philippe M CHAUVEL Pascal Mme HOOGHIEMSTRA Laëtitia	Nouveau de la liste Nouveau de la liste	M CHAUVEAU Stéphane Nouveau de la liste Nouveau de la liste	Mme PELLIER Céline Nouveau de la liste

La séance s'est levée à 23 heures

Le Maire,
Martine COTTIN